

Paris, le 13 juillet 2016

---

ag/gb/vs

**Rapatriement et exposition de la lanterne de l'ancien dépôt des phares du  
Trocadéro sur le site du Trocadéro**

Projet de compte-rendu pour la réunion du comité de pilotage du 30 juin 2016

**Etaient présent.e.s :**

Pour le CESE :

- M. Gilles BESLAY, directeur du patrimoine immobilier et de la logistique
- M. Yves BOUVIER, directeur adjoint du patrimoine immobilier et de la logistique
- M. Youssef AMARA, chargé des affaires financières et logistique au sein de la direction du patrimoine immobilier et de la logistique du CESE
- Mme Florence FONTANI, chargée de mission à la direction de la communication
- Mme Violaine SOULAYRES, assistante à la direction du patrimoine immobilier et de la logistique

Pour la Mairie du 16ème :

- Mme Marie-Caroline BRASSEUR, adjointe à M. le maire du 16ème arrondissement

Pour la Société Historique d'Auteuil et de Passy (SHAP) :

- M. Alain GIBERT, administrateur chargé de mission

Pour la Chambre de Commerce Internationale :

- M. Philip KUCHARSKI, directeur général
- Mme Laurence BOTTIER-HEIDERSCHIED, directrice des services généraux

Pour l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC):

- M. Jean-Philippe ALLOIN, chef de projets

Le Comité de pilotage remercie les représentant.e.s de la Chambre de Commerce Internationale de leur présence à cette réunion qui permet de fournir une première description du projet et de connaître l'impact visuel de la réimplantation de la lanterne.

**Point 1 : Validation du compte-rendu du dernier comité de pilotage en date du 3 mars 2016**

Gilles Beslay rappelle les décisions prises lors du comité de pilotage du 3 mars dernier :

- 1) étudier la sortie du projet du budget participatif,
- 2) solliciter les Monuments Historiques et l'ABF,
- 3) organiser les trois réunions de concertation prévues,
- 4) lancer la consultation destinée à choisir un.e maître d'œuvre,
- 5) mettre en place une commission comportant des représentant.e.s du CESE, de l'OPPIC, de la mairie de Paris et de la mairie du 16ème pour statuer sur les diverses candidatures relatives à la consultation destinée à choisir un.e maître d'œuvre,
- 6) établir une convention entre la mairie de Paris et le CESE.

La situation à ce jour est la suivante :

- La mairie de Paris n'a pour l'instant pas trouvé de solution budgétaire, autre que le budget participatif pour faire bénéficier le projet des 100.000 € du budget participatif 2015. Un courrier du président du CESE à Mme la maire de Paris est à la signature de M. Patrick Bernasconi pour solliciter un rendez-vous sur la participation financière de la mairie de Paris au projet.
- Les ABF et les monuments historiques ont été consultés et ont émis un avis favorable. (cf. point 3 de l'ordre du jour)
- Trois réunions de concertation ont été prévues :
  - La réunion technique du 25 mai à laquelle Serge Brentrup était convié, avait pour objectif de recueillir son avis favorable.
  - La réunion financière avec la mairie de Paris et la mairie du 16ème est en attente.
  - La réunion de concertation « communication » entre les divers acteurs du projet est pour le moment prématurée.
- La consultation « maîtrise d'œuvre » va être lancée par l'OPPIC début juillet, avec un choix prévu en octobre prochain.
- Le CESE envisage plutôt de proposer à la mairie de Paris une convention de partenariat, sans précision des montants de financement de chaque partie. Elle pourrait être suggérée par Le Président à la Maire de Paris lors d'un prochain rendez-vous au cours duquel le projet serait évoqué.

## **Point 2 : Eléments de pré-programmation technique et architecturale du projet**

Suite à la discussion du 25 mai avec l'ABF, les caractéristiques suivantes ont été retenues :

- réimplantation de la lanterne sur l'emprise foncière du CESE, à l'angle des avenues « Président Wilson » et « Albert de Mun »,
- mise en œuvre d'un piédestal d'une hauteur permettant, d'une part sur un plan « visibilité » de placer la lanterne au-dessus des grilles existantes, d'autre part d'assurer une cohérence architecturale entre le piédestal ramenée à 5 m et la lanterne à 5,80 m. L'édifice devrait atteindre 10,80 m de hauteur.  
Le projet Gilles Bouchez prévoyait un piédestal circulaire d'un diamètre de 4 m (légèrement supérieur au diamètre de la lanterne, à savoir 3,50 m). Un piédestal carré de 4 m a été aussi envisagé conforme à celui qui supportait la lanterne sur le toit de l'ancien dépôt des phares du Trocadéro. En fait un socle de base carré 4,50 x 4,50 m a été retenu.
- les matériaux retenus à utiliser pour le construire sont la pierre naturelle et la brique en conformité avec les matériaux de l'ancien dépôt des phares.
- l'escalier d'accès à la lanterne, à l'intérieur du piédestal, sera établi, en réutilisant, si cela s'avère possible, l'escalier hélicoïdal d'origine, stocké à Croissy-Beaubourg.
- une copie d'optique de Fresnel est privilégiée dans la lanterne.
- il est envisagé de tapisser l'intérieur de la lanterne de fils plastiques (ou de fibres optiques) quasi-invisibles, munis de micro-led. Un système d'allumages successifs par zones rappellera la rotation du pinceau lumineux d'un phare pour simuler le fonctionnement tournant d'une optique au sein de la lanterne. Cette lumière ne générera pas de pollution lumineuse.
- la lanterne sera entièrement restaurée dans son état initial.

### **Point 3 : Position des Architectes des Bâtiments de France sur le projet**

L'avis du STAP de Paris a été envoyé au CESE le 6 juin dernier donnant son accord de principe à la réinstallation de la lanterne sous les conditions suivantes :

- la lanterne sera restaurée,
- l'implantation à l'angle des avenues du président Wilson et Albert de Mun est validée,
- la grille de clôture sera maintenue pour conserver une continuité visuelle de l'enceinte du CESE,
- un socle d'une hauteur sensiblement équivalente à la lanterne sera érigé dont l'écriture architecturale est à définir.

### **Point 4 : Lancement des études – consultation en vue du choix d'un maître d'œuvre**

Les réunions des 15 avril et 25 mai évoquées ci-dessus ainsi que la réception de l'avis des ABF ont permis à l'OPPIC d'établir un pré-programme sur la base d'une consultation conforme aux règles des marchés publics destinée à choisir un maître d'œuvre début juillet.

Suite à cette consultation **et sous réserve qu'un financement soit trouvé pour le projet**, le planning prévisionnel est à ce jour le suivant :

- Octobre 2016 : choix du maître d'œuvre et notification du marché (formé d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles)
- Octobre 2016 à Janvier 2017 : Tranche ferme du marché (« diagnostic technique au niveau des sols correspondant à l'implantation retenue », et « première esquisse du piédestal et de la lanterne »), impact du piédestal et de la lanterne sur l'environnement, des locaux occupés par la Chambre de Commerce Internationale.
- Février 2017 à Octobre 2017 : Première tranche conditionnelle (« étude détaillée du piédestal et du projet dans son ensemble, avec une évaluation des coûts »)
- Novembre 2017 à Octobre 2018 : Deuxième tranche conditionnelle (« réalisation des travaux »)

La Chambre de Commerce Internationale souhaite disposer d'une esquisse pour la soumettre :

- d'une part aux membres de son conseil d'administration,
- d'autre part au Ministère des Affaires Etrangères bailleur des locaux.

Le CESE confirme son souhait d'un projet consensuel, accepté par l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement par le projet tout en rappelant que la réimplantation de la lanterne est prévue sur sa parcelle.

La consultation « maîtrise d'œuvre » ne peut pas prendre la forme d'un concours d'architecte dans la mesure où le bâtiment à réaliser est très contraint, ne serait-ce que pour respecter l'avis des Architectes des Bâtiments de France (cf. ci-dessus).

### **Point 5 : Convention, partenariats et modalités de financement**

En matière de déroulement du projet, deux points préalables au lancement effectif de l'étude détaillée du projet sont à noter :

- un avis favorable des ABF déjà obtenu,
- la vérification des sols à l'endroit prévu pour l'implantation de la lanterne.

Les modalités de financement du projet sont les suivantes :

- le CESE consacre au projet un budget de 70.000 € pour financer les études,
- la SHAP s'engage à verser, le moment venu, 2000 € au CESE,
- la mairie de Paris n'a toujours pas proposé de solution pour verser les 100 000 euros prévus.

Le président du CESE demandera à Mme la maire de Paris de se prononcer officiellement sur sa participation financière et son intérêt au projet en le matérialisant par une convention de partenariat entre la mairie de Paris et le CESE.

Ce point suscite les commentaires suivants :

- le CESE indique qu'il n'a pas la possibilité de financer seul et avec ses mécènes habituels la totalité du projet dans la mesure où il doit répondre à d'autres obligations, notamment améliorer les accès à ses locaux. Le CESE souhaite obtenir à part égale un financement de la mairie de Paris
- Marie-Caroline Brasseur déplore l'attitude peu constructive de la mairie de Paris vis-à-vis du projet et indique que pour l'instant la mairie du 16ème n'a reçu aucun financement « mairie de Paris » pour l'ensemble des projets retenus au budget participatif 2015. Alors que celui de 2016 va prochainement être voté ; elle envisage de demander, en septembre prochain, un rendez-vous à M. Julliard, premier adjoint de Mme Hidalgo, pour évoquer le financement partiel du projet par la mairie de Paris.
- Florence Fontani indique qu'il lui paraît difficile de trouver 200.000 € ou 300.000 € au titre du seul mécénat d'entreprises, et qu'il est donc indispensable que la mairie de Paris apporte une partie du financement du projet.
- Marie-Caroline Brasseur suggère que les services de la mairie de Paris puissent se charger de la construction du piédestal, sous réserve qu'ils puissent réaliser des travaux, sur une parcelle qui ne lui appartient pas et sous la conduite d'une maîtrise d'œuvre extérieure à la mairie de Paris. L'OPPIC relève que cette hypothèse paraît peu vraisemblable et délicate à mettre en œuvre.
- Le CESE ajoute qu'au-delà de la démarche du président vis-à-vis de Mme la maire de Paris, des échanges entre les services du Conseil et ceux de la municipalité permettront d'avancer sur les modalités financières à mettre en œuvre pour finaliser ce dossier,
- Marie-Caroline Brasseur suggère de solliciter la Ministre de la Culture par l'intermédiaire du Président Bernasconi qui pourrait disposer d'une entrée privilégiée,
- Florence Fontani indique que le financement du projet peut être demandé à la fondation du patrimoine, en précisant que celle-ci a déjà été sollicitée.

#### **Point 6 : Questions diverses et conclusion**

La CCI estime avoir eu suffisamment d'informations sur le projet au vu des renseignements donnés. Elle souhaite être informée du planning et du déroulement des travaux. Le CESE indique qu'il s'agit d'études et pas encore de travaux. La CCI sera naturellement associée au déroulement du projet.

**Le prochain comité de pilotage sera organisé fin octobre début novembre.**

**Destinataires du compte rendu :** liste in fine en complément des personnes présentes à cette réunion

Pour le CESE :

- M. Patrick BERNASCONI, président
- M. Luc MACHARD secrétaire général
- Mme Christine TENDEL directrice de la communication
- M. Vincent LEROUX directeur de cabinet du président
- M. Jean GROEME conseiller au cabinet du président

Pour la Mairie de Paris :

- Mme Vanessa Maurin, Ville de Paris, Direction des affaires culturelles, Mission Territoires, Chargée du budget participatif
- M. Paul GUILLOU, Chef de la division du 16ème arrondissement des espaces verts et environnement

Pour la Mairie du 16ème :

- Mme Anne-Sophie COPPIN conseillère technique au cabinet de M. Claude GOASGUEN maire du 16ème arrondissement

Pour les Monuments historiques :

- M. Stéphane THOUIN, architecte en chef des monuments historiques en charge du CESE

Pour les Architectes des Bâtiments de France :

- M. Serge Brentrup, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Paris
- Mme Samanta DERUVO, Architecte des bâtiments de France

Pour la Société historique d'Auteuil et de Passy (SHAP) :

- M. Hubert DEMORY, président délégué

Pour le musée de la Marine :

- M. Vincent GUIGUENO historien des phares et balises et conservateur au musée de la Marine

Pour l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC):

- M. Antoine-Marie Préaut chef de département

A titre individuel :

- M. Francis Dreyer Conservation Départementale des Musées et du Patrimoine